



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 4303

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les associations conventionnées. Il souhaiterait savoir si une association ayant passé une convention avec une collectivité locale, et bénéficiant d'une subvention, est habilitée à recevoir des recettes du domaine public.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4303

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3398